



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU

04/08/2026

1. CAS DE THOIRY

Suite de demande du club THOIRY de retirer son équipe de la Division 3, la CSNC prend acte de ce retrait. Conformément aux dispositions de l'article 14-IA des Règlements Sportifs, ce retrait entraîne l'application des sanctions prévues par cet article, notamment les pénalités sportives et financières correspondantes.

Les rencontres de THOIRY de Division 3 sont donc déclarés forfait et le calendrier des compétitions sera mis à jour en conséquence.

Infractions Administratives et Disciplinaires

No	INFRACTIONS	SANCTIONS	CAS DE RÉCIDIVE
14-IA	Retrait définitif d'une équipe engagée dans une compétition officielle de France Cricket, à n'importe quel moment de la saison sportive, quelle que soit la catégorie : Senior Masculin, Senior Féminine, Jeune Masculin, Jeune Féminine.	Sanctions sportives - À compter de la date officielle du retrait, tous les matchs restant à disputer par l'équipe retirée sont déclarés perdus par forfait et ne sont pas rejoués. - Pour chaque match concerné : ○ Victoire de l'équipe adverse, avec attribution de 2 points. - Les matchs disputés avant la date du retrait demeurent valables et définitivement acquis. Sanctions financières - Une amende de 400 € par match restant non disputé est appliquée au club fautif. Cas particulier – Équipes Jeunes et Senior Féminine Lorsque le retrait définitif concerne une équipe : • Jeune Masculine, • Jeune Féminine, • Senior Féminine, les sanctions sportives et financières sont imputées au club, et les conséquences sportives éventuelles (maintien, accession, relégation administrative) sont réputées affecter l'équipe première du club, conformément aux règlements en vigueur.	

2. CAS D'UIF EVRY

N'ayant disputé aucune rencontre, l'UIF Évry demande le retrait de son équipe de la Division 3. La CSNC prend acte de cette décision et met à jour le planning en conséquence.

3. VALIDATION DES MATCHS DU 1ER AU 2 AOÛT 2026

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
01/08/2026 - 14:00 D3 MAS	T=MANTES LA JOLIE A=MANTES LA JOLIE	CAEN 97/10 (14.1)	VILLEJUIF 100/3 (10)	OK	-
01/08/2026 - 11:00 D3 MAS	T=DREUX A=COLOMBES	AC STAINS 2 122/10 (19.1)	ARGENTEUIL 149/7 (20)	OK	-
01/08/2026 - 14:00 D2 MAS	T=DREUX A=ARGENTEUIL	COLOMBES 129/7 (20)	DREUX 2 135/5 (20)	NOK	-Absence des FDM --Sanction 10-1A : Amende de 50€ pour ARGENTEUIL
01/08/2026 - 11:00 D1 MAS	T=CREIL A=AC STAINS	BALBYNIENS 0/0 (0)	CREIL 0/0 (0)	NOK	-BALBYNIENS: Absence de l'équipe --Sanction 11-1A : Match forfait et amende de 400€ pour BALBYNIENS --CREIL gagne par forfait
01/08/2026 - 11:00 D1 MAS	T=AULNAY A=AULNAY	PARIS ZALMI 109/3 (11.1)	91 ROYALS 105/10 (18.1)	OK	-
01/08/2026 - 14:00 D3 MAS	T=AULNAY A=PARIS ZALMI	AULNAY 153/10 (18.2)	CCSB95 2 107/9 (20)	OK	-
01/08/2026 - 11:00 D3 MAS	T=ARRAS A=ARRAS	VALENCIENNES 178/3 (11.4)	VILLENEUVE SUPER KINGS 2 177/7 (20)	OK	-
01/08/2026 - 14:00 D3 MAS	T=ARRAS A=VALENCIENNES	ARRAS 231/6 (18.1)	VILLENEUVE SUPER KINGS 2 230/7 (20)	NOK	-Absence des FDM --Sanction 10-1A : Amende de 50€ pour VALENCIENNES
02/08/2026 - 11:00 D3 MAS	T=VINCENNES A=PARIS ZALMI	EVRY SUCC 195/3 (18.3)	EKOTA SC PANTIN 2 193/7 (20)	OK	-
02/08/2026 - 11:00 D3 MAS	T=DREUX A=SULTANS	KERALA TUSKERS 128/6 (20)	ROUEN 128/8 (20)	NOK	En cours d'investigation
02/08/2026 - 14:00 D1 MAS	T=DREUX A-KERALA TUSKERS	DREUX 258/4 (20)	SULTANS 152/8 (20)	OK	-
02/08/2026 - 11:00 D2 MAS	T=CREIL A=CREIL	SAINT DENIS STALLIONS 2 49/10 (8)	FRANCILIEN 51/0 (4.2)	OK	-
02/08/2026 - 14:00 D1 MAS	T=CREIL A=FRANCILIEN	CREIL 195/10 (20)	PARIS ZALMI 198/4 (14.4)	OK	-
02/08/2026 - 14:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=BALBYNIENS	ARGENTEUIL 134/10 (18.2)	CCSB95 1 138/1 (12.3)	OK	-

4. PLANNING DES MATCHS DU 8 AU 9 AOÛT 2026

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 08 août	CDF MAS 19U	13:00	AC STAINS	PUC	VINCENNES	PARIS ZALMI
Samedi 08 août	D3 MAS	11:00	CAEN	KERALA TUSKERS	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE
Samedi 08 août	D3 MAS	14:00	MANTES LA JOLIE	ROUEN	MANTES LA JOLIE	KERALA TUSKERS
Samedi 08 août	CDF MAS 19U	13:00	DREUX	EKOTA SC PANTIN	DREUX	COLOMBES
Samedi 08 août	D1 MAS	11:00	BALBYNIENS	PUC	CREIL	CREIL
Samedi 08 août	D1 MAS	14:00	CREIL	91 ROYALS	CREIL	PUC
Samedi 08 août	D3 MAS	11:00	AMADER PARIS	CCSB95 1	CHANTILLY	BALBYNIENS
Samedi 08 août	D3 MAS	14:00	BALBYNIENS 3	CCSB95 2	CHANTILLY	AMADER PARIS
Dimanche 09 août	D2 MAS	11:00	SULTANS 2	FRANCILIEN	VINCENNES	EKOTA SC PANTIN
Dimanche 09 août	D2 MAS	14:00	SAINT DENIS STALLIONS 2	EKOTA SC PANTIN	VINCENNES	FRANCILIEN
Dimanche 09 août	D3 MAS	11:00	MANTES LA JOLIE	VLB ZALMI	MANTES LA JOLIE	AC STAINS
Dimanche 09 août	D3 MAS	14:00	AC STAINS 2	VILLENEUVE SUPER KINGS 2	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE
Dimanche 09 août	D1 MAS	11:00	DREUX	PUC	DREUX	RISING STARS AUBERVILLIERS
Dimanche 09 août	D3 MAS	14:00	BERNAY	RISING STARS AUBERVILLIERS	DREUX	PUC
Dimanche 09 août	D3 MAS	11:00	ARRAS	VALENCIENNES	CREIL	CREIL
Dimanche 09 août	D2 MAS	14:00	CREIL 2	PARIS ZALMI 2	CREIL	VALENCIENNES

5. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, le club doit adresser un courrier officiel par courrier électronique à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (secretaire.general@francecricket.com) dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la décision, accompagné d'un chèque de cent euros (100 €) à l'ordre de France Cricket, encaissé dès réception.

La contestation est examinée par le Bureau de France Cricket.

Si la contestation est acceptée, la somme versée est intégralement remboursée.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket](#)